



## CONTRAT DE LOCATION

Mobile-home : m<sup>2</sup> pers

Arrivée le

de 15h00 à 19h00

Départ le

10h00

NOM DU LOCATAIRE :

ADRESSE :

CODE POSTALE :

VILLE :

Tél :

E-mail :

Noms, prénoms, dates de naissance de tous les participants y compris les bébés (obligatoire)

1	3	5
2	4	6

Montant de la location (hors taxes de séjour) = €

Assurance Annulation : cocher obligatoirement une case

Je souscris l'assurance annulation :  
3% du montant de la location (hors supplément) = €

Je refuse l'assurance annulation et m'engage à ne recevoir aucun remboursement si je dois annuler ou interrompre mon séjour

Suppléments

<input type="checkbox"/> Télévision (5€/j ; 29€ 1sem ; 39€ 2 sem ; 49€ 3 sem)	=	€	Selon disponibilité
<input type="checkbox"/> Véhicule supplémentaire (2€/jour)	=	€	
<input type="checkbox"/> Chien (1 seul chien accepté) 4.90€/j	=	€	
<input type="checkbox"/> Lit BB	Nombre	Gratuit	Selon disponibilité
<input type="checkbox"/> Chaise BB	Nombre	Gratuit	Selon disponibilité

**Réservation plus de 30 jours avant le jour d'arrivée**

Calcul du règlement à joindre à votre contrat (seuls seront pris en compte les contrats accompagnés du règlement)

Acompte 25% de la location	=	€
Assurance 3% de la location	=	€

**TOTAL A JOINDRE AU CONTRAT = €**  
**Chèque de caution de 350.00 € (non encaissé)**

**Le solde hors taxes de séjour, soit la somme de € sera réglé au plus tard avant le et accompagné du chèque de caution.**

(Règlements échelonnés possibles / nous consulter) Il ne sera fait aucun rappel. Le non-paiement du solde à la date requise entrainera l'annulation de la réservation et l'acompte sera conservé

**Réservation à moins de 30 jours avant le jour d'arrivée**

Paiement de la totalité (hors taxe de séjours).

**TOTAL A JOINDRE AU CONTRAT = €**  
**Chèque de caution de 350.00 € (non encaissé)**

Ce prix comprend la location pour personne(s), voiture(s), et chien, eau, gaz et 3 KW électricité /jour/MH.

Au-delà il vous sera facturé 0,35 €/ KW supplémentaire.

Les suppléments et la taxe de séjour de 0,50€ (tarif 2017) par jour et par personne + 18 ans seront facturés en sus à votre arrivée.

Modalité de règlement

Chèque

Chèques Vacances

Mandat Postal

libeller les règlements à l'ordre du Camping Les Clarines

Virement Bancaire : IBAN FR 76 1190 7000 5241 6210 0701 630 // BIC CCBPFRPPCFD

Carte Bancaire : N° ...../...../...../.....

Date Validité : ...../.....(mm/aaaa) Crypto : .....

Nom du titulaire CB:

(ou communiquer les coordonnées par téléphone )

**Votre réservation ne sera prise en compte qu'à réception du présent contrat signé (les 2 pages) et accompagné du règlement de l'acompte. Le présent contrat n'est valable que 7 jours à compter de la date ci-dessous**

Fait à : .....le : .....

Je soussigné .....accepte les conditions de réservation

**Et m'engage à régler le solde de mon séjour 30 jours avant mon arrivée.**

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé » (recto verso)

# CONDITIONS DE RESERVATION ET DE LOCATION DE MOBILE-HOME

## EXTRAITS DU REGLEMENT INTERIEUR.

**1-DROIT DE RETRACTATION** : Conformément à l'article L.121-21-8 du code de la consommation, le locataire est informé qu'il ne possède pas de droit de rétractation suite à la signature du présent contrat.

**2-RESERVATION** : Pour toute réservation, une « option » est enregistrée (sous réserve de disponibilité) dès réception de votre demande. Celle-ci est valable maximum 7 jours.

La réservation ne devient ferme qu'à réception de l'acompte de 25% du prix du séjour et du contrat de réservation daté et signé par le client. Toute réservation est nominative et ne peut en aucun cas être cédée ou sous louée sans l'accord du camping. Toute option non confirmée dans un délai de 7 jours maximum sera automatiquement annulée.

**3-REGLEMENT DU SOLDE** Pour toute réservation de mobil home le solde du séjour est à régler un mois avant le début du séjour. En cas de solde non réglé à la date convenue, le camping se réserve le droit de considérer l'inscription comme nulle et de conserver les sommes versées lors de la réservation.

**4-RESERVATION TARDIVE** : En cas de réservation d'une location moins d'un mois avant le début du séjour, la totalité du règlement sera exigée lors de la réservation.

**5-TAXE DE SEJOUR** : Les taxes de séjour, collectées pour le compte des municipalités sont données à titre indicatif et ne sont pas contractuelles. Elles sont à acquitter par le vacancier sur le lieu du séjour.

**6-ASSURANCE ANNULATION** Vivement conseillée, son montant est payable intégralement et uniquement lors de la réservation. Il s'ajoute à celui de l'acompte et concerne les personnes inscrites au séjour. Son montant est de 3% du tarif de la location Prise d'effet : le jour de la souscription du contrat // Expiration de la garantie : le jour du départ.

Plus d'informations sur : [www.campez-couvert.com](http://www.campez-couvert.com)

**7-ARRIVEE et DEPART** : En juillet et Août les locations se font du samedi au samedi ou du dimanche au dimanche en fonction des disponibilités. En dehors de cette période les jours d'arrivée et de départ sont libres et les locations peuvent se faire pour une durée minimale de 3 jours. **Les arrivées se font entre 15h00 et 19h00. Les départs doivent avoir lieu avant 10h00. En l'absence de tout message écrit du locataire (message téléphonique non accepté) précisant qu'il a dû différer son arrivée, la location deviendra disponible 12 heures après la date d'arrivée mentionnée sur le présent contrat. Les règlements versés resteront acquis au camping.**

**8-PERSONNE SUPPLEMENTAIRE et/ou VISITEUR** : Si à l'arrivée ou durant le séjour, le nombre de locataire(s) dépasse celui précisé sur le contrat, le camping se réserve le droit soit de refuser les locataires supplémentaires, soit de réclamer une majoration de prix selon le tarif en vigueur. Dans tous les cas le nombre de personnes ne pourra dépasser 6 (un bébé ou un enfant compte pour une personne). Tout véhicule supplémentaire (auto ou moto) et **tout visiteur sera également facturé selon le tarif en vigueur. Pour des raisons de sécurité, tout visiteur devra se présenter à l'accueil, et s'acquitter de la redevance en vigueur. Toute introduction frauduleuse de visiteurs sera sanctionnée.**

**9-ANIMAUX DOMESTIQUES** : Pour raison d'allergies fréquentes, **les chats ne sont pas acceptés dans les mobile-home.** Un seul chien est toléré (sauf catégorie 1). **Il sera tenu en laisse et devra être accompagné à l'extérieur du camping pour faire ses besoins. En aucun cas le chien ne devra demeurer seul dans le mobile-home** et ne devra incommoder le voisinage par ses aboiements ou ses salissures. En cas de non-respect, le camping pourra prononcer l'éviction du chien et de ses maîtres.

Tout autre type d'animal est interdit dans les mobil-home.

**10-CAUTION ET ETATS DES LIEUX** : Une caution de 350.00 € par chèque est exigée avant la prise de possession.

A votre arrivée, il vous sera remis un document vous permettant de faire vous-même votre état des lieux initial. Ce document devra être rendu signé le soir de votre arrivée. **Le jour de votre départ, le mobile-home devra être restitué avant 10h00 dans un parfait état, prêt à être reloué. L'état des lieux de sortie sera fait dans la journée et après votre départ par le personnel nettoyant.** Sous huit jours, vous recevrez votre caution ou une facture de prestation de nettoyage et/ou de remise en état. En cas de non règlement de celle-ci sous 15 jours après son envoi nous nous réservons le droit de déduire de la caution le montant de la facture ménage/réparation.

**La caution sera intégralement conservée si l'interdiction de fumer n'a pas été respectée.**

**11-BLOCS SANITAIRES** : Les locataires de mobil-home ne sont pas autorisés à utiliser les blocs sanitaires du camping sauf pour l'utilisation des lave-linge et sèche-linge. Ils doivent utiliser les équipements sanitaires du mobile-home (sauf mobile-home sans sanitaire).

**12-REGLEMENT INTERIEUR** : Tout locataire d'hébergement est tenu de se conformer scrupuleusement au règlement intérieur de l'établissement qui est affiché et dont chacun peut se procurer un exemplaire sur simple demande. (Ou téléchargement sur [www.camping-les-clarines.com](http://www.camping-les-clarines.com))

Tout locataire de mobil home doit être assuré convenablement pendant toute la durée de son séjour. Le gérant décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, intempéries ou accidents divers relevant de la responsabilité du client.

**13-RECLAMATION** : Toute réclamation relative à un séjour doit être adressée dans les 7 jours de la prise de possession par lettre recommandée avec accusé de réception.

Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant « le processus de médiation des litiges de la consommation », le client a le droit de recourir gratuitement au service de médiation proposé par le camping. Le médiateur « droit de la consommation » ainsi proposé est MEDICYS. Il peut être joint via son site : [www.medicys.fr](http://www.medicys.fr) , ou par voie postale : MEDICYS, Centre de médiation, 73 Boul de Clichy, 75009 PARIS.

Signature du locataire : « *Lu et approuvé* »